

## Services de l'Etat en Vaucluse

### Direction Départementale des Territoires

#### Service Agriculture

84905 AVIGNON CEDEX 9

Dossier suivi par :

Jean-Michel BRUN : 04 88 17 85 49 @ : jean-michel.brun@vaucluse.gouv.fr

Patricia JEAN : 04 88 17 85 56 @ : patricia.jean@vaucluse.gouv.fr

### LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret Numéro 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT de Vaucluse (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant expiration du délai des 2 mois.**

**Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.**

N° de dossier	Date enregistrement	Délai 2 mois	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune(s)	N° des parcelles demandées	
84-2019-002	15/01/2019	15/03/2019	MATHON Alexandre	17ha 97a 38ca	Lourmarin	B 25, 87, 95, 98, 234, 238,	M. MATHON Jacky

*Aff. ché le 19.07.2019*

## Services de l'Etat en Vaucluse

### Direction Départementale des Territoires

#### Service Agriculture

84905 AVIGNON CEDEX 9

Dossier suivi par :

Jean-Michel BRUN : 04 88 17 85 49 @ : jean-michel.brun@vaucluse.gouv.fr

Patricia JEAN : 04 88 17 85 56 @ : patricia.jean@vaucluse.gouv.fr

#### LISTE DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'EXPLOITER SOUMISES A PUBLICITE

L'article D331-4-1 créé par décret Numéro 2015-713 du 22 juin 2015 - art 2 précise que :

En application de l'article R 331-4 du code rural, les demandes d'autorisation d'exploiter des terres agricoles, sont soumises à publicité sur le site internet de la Préfecture.

Le tableau ci-après indique l'identité du demandeur de l'autorisation d'exploiter, la superficie des biens, la localisation des biens, l'identité des propriétaires (ou de leurs mandataires), la date d'enregistrement de la demande et son numéro d'enregistrement.

Les demandes concurrentes doivent être déposées auprès de la DDT de Vaucluse (adresse ci-dessus) **dans les 2 mois qui suivent l'enregistrement du dossier et avant expiration du délai des 2 mois.**

**Si les dossiers sont déposés à l'expiration du délai ou si les demandeurs n'ont pas précisé qu'ils s'inscrivaient (suite à la publicité) en concurrence avec une précédente candidature, ils ne seront pas opposables dans la comparaison des rangs de priorité.**

N° de dossier	Date enregistrement	Délai 2 mois	Demandeur	Superficie demandée	Localisation		Propriétaire(s) ou Mandataire(s)
					Commune(s)	N° des parcelles demandées	
84-2019-008	25/01/2019	25/03/2019	ARNAL Clément	30a	Lourmarin	B 602	ARNAL Bruno